

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE

POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Un motard mesuré à 97km/h dans une zone 40Km/h à Boudevilliers

Lors d'un contrôle de vitesse au moyen d'un radar mobile, un motard a été mesuré à 97 km/h dans une zone limitée à 40 km/h dans le village de Boudevilliers.

Vendredi 7 novembre 2025 à 13h38, une moto a été mesurée par un radar mobile à une vitesse de 97 km/h dans une zone limitée à 40 km/h. Le motocycliste n'a pas pu être intercepté sur le moment.

Les gendarmes de la police de la circulation se sont rendus au domicile du détenteur de la moto le 8 novembre 2025. L'auteur de ce délit de chauffard a pu être identifié et a reconnu les faits. Il s'agit d'un ressortissant français, âgé de 57 ans et domicilié dans le canton de Neuchâtel. Il a été auditionné dans les locaux de la police neuchâteloise.

Ce motocycliste va faire l'objet d'une dénonciation pénale auprès du Ministère public. S'agissant des sanctions administratives liées à son permis de conduire, il s'expose à un retrait de permis d'une durée de deux ans.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 14 novembre 2025